

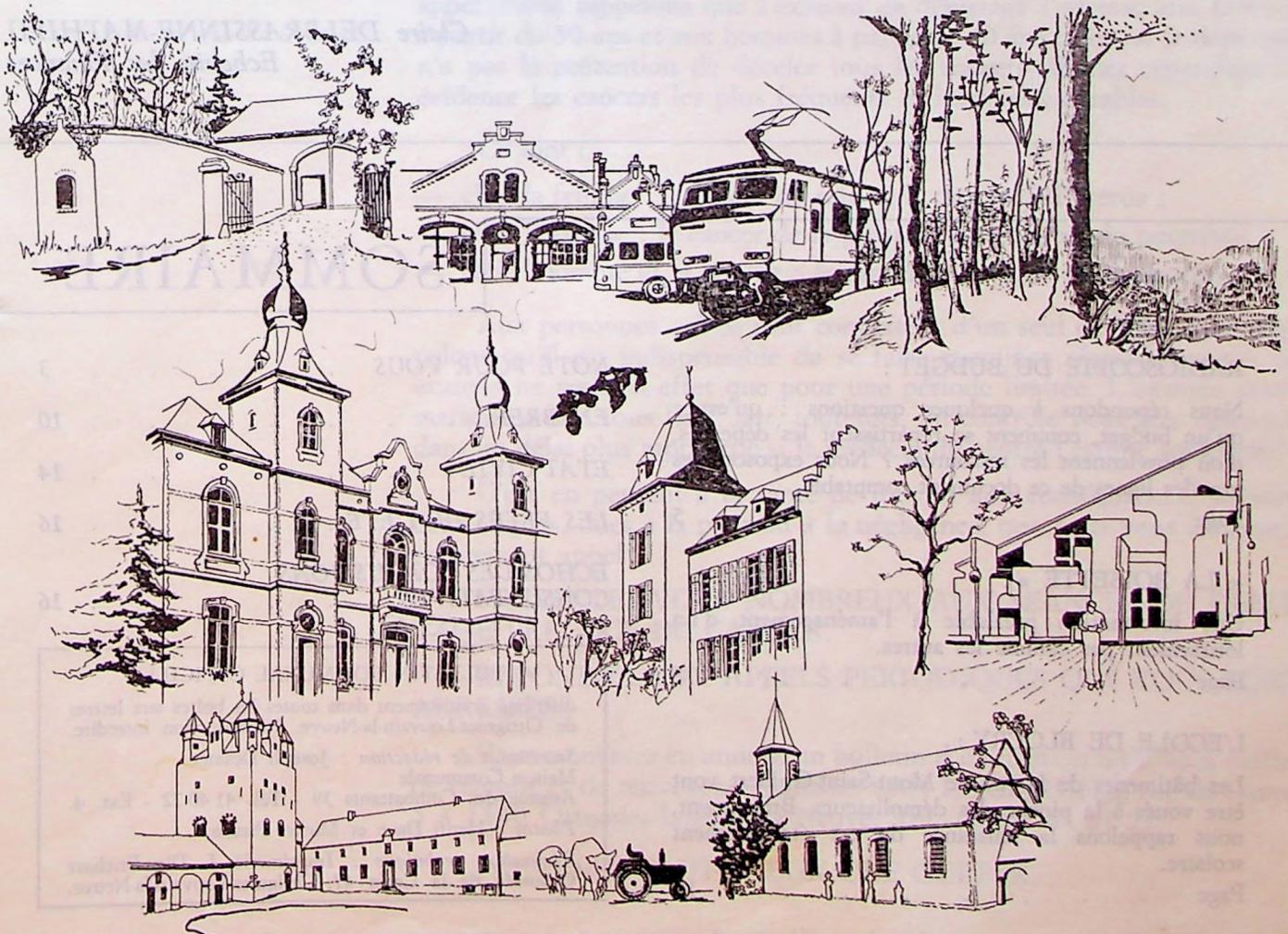
OTTIGNIES LOUVAIN-LA-NEUVE

ville universitaire d'avenir

BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION

numéro 2

décembre 1977



EDITORIAL

Le budget des années précédentes avait pour caractéristiques de s'adapter aux circonstances annuelles. C'était encore le bon temps... par rapport à l'expansion galopante de notre Commune fusionnée !

J'imagine mal de pouvoir comparer 1978 à 1977, 1979 à 1978 et cela pour de multiples raisons : accroissement de notre population, développement des activités du C.P.A.S., ouverture prochaine du Centre Culturel, création d'un complexe sportif ainsi qu'une nouvelle école communale à Blocry, etc...

Un esprit de prudente audace doit donc présider à la préparation du budget plutôt que le souci d'établir de confortables statistiques. La préoccupation majeure de l'équipe au pouvoir reste l'utilisation judicieuse des deniers publics.

A ce propos, je ne résiste pas au plaisir de citer une réflexion encourageante qui me fut faite spontanément : « Au moins, à Ottignies, on voit ce que vous faites avec notre argent ! ».

Claire DELBRASSINNE-MATHIEU
Echevin des Finances

SOMMAIRE

RADIOSCOPIE DU BUDGET :

Nous répondons à quelques questions : qu'est-ce qu'un budget, comment se répartissent les dépenses, d'où proviennent les ressources ? Nous exposons les grandes lignes de ce document comptable.

Page 5

« LA BOISETTE » :

Une information préalable à l'aménagement d'un lotissement pas comme les autres.

Page 8

L'ECOLE DE BLOCRY :

Les bâtiments de la rue de Mont-Saint-Guibert vont être voués à la pioche des démolisseurs. Brièvement, nous rappelons la naissance de cet établissement scolaire.

Page 11

NOTÉ POUR VOUS 3

EN BREF 10

ETAT CIVIL 14

LES FÊTES DE L'ÉTÉ 16

ECHOS DES COMMISSIONS
CONSULTATIVES 16

BULLETIN COMMUNAL OFFICIEL

distribué gratuitement dans toutes les boîtes aux lettres de Ottignies-Louvain-la-Neuve. Reproduction interdite.

Secrétariat de rédaction : Joseph Desmet.

Maison Communale

Avenue des Combattants 39 - Tél. 41 40 72 - Ext. 4.

Photos : Henri Dave et Michel Pirson.

Réalisation technique : Imprimerie J. Dieu-Brichart
Chaussée de la Croix 47, Ottignies-Louvain-la-Neuve.



Ottignies-Louvain-la-Neuve

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Comme vous le savez, un Centre de Dépistage Précoce du Cancer, dépendant du Centre des Tumeurs de l'U.C.L. fonctionne depuis plusieurs années dans notre commune.

Des consultations y sont assurées le mardi de 14 à 20 heures et le vendredi de 17 à 20 heures, à l'étage médico-social du Centre Culturel, Avenue des Combattants, 41 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Nous sommes heureux de constater que bon nombre de personnes ont compris l'importance de ce Centre et se présentent régulièrement aux consultations. Si, de plus, elles suivent les conseils reçus (auto-examen des seins, signes d'alarme...) nous ne pouvons que les féliciter.

A d'autres, qui, pour diverses raisons, ne se sont pas encore présentées ou se sont contentées d'une seule visite, nous lançons un nouvel appel. Nous rappelons que l'examen de dépistage s'adresse aux femmes à partir de 30 ans et aux hommes à partir de 40 ans ; que, si le dépistage n'a pas la prétention de déceler tous les cancers, il met cependant en évidence les cancers les plus fréquents et les mieux curables.

Ce sont :

- chez la femme : le cancer du sein et le cancer de l'utérus ;
- chez l'homme : le cancer de la prostate et le cancer du poumon ;
- chez l'homme et la femme : le cancer de la peau et du rectum.

Aux personnes qui se sont contentées d'un seul examen, nous rappelons qu'il est indispensable de se faire examiner *régulièrement* : un examen ne vaut en effet que pour une période limitée. L'examen systématique a lieu tous les 2 ans, toutefois, un contrôle peut être demandé dans un délai plus rapproché si le médecin du centre l'estime souhaitable.

C'est en pensant à la santé de tous et aux conséquences, souvent dramatiques, dues à la peur ou à la négligence, que nous vous adressons ce pressant appel :

PRESENTEZ-VOUS NOMBREUX AUX SEANCES DE DEPIS-TAGE PRECOCE DU CANCER.

REPONDEZ AUX APPELS PERIODIQUES QUI VOUS SONT ADRESSES.

Vous trouverez en annexe un bulletin d'inscription qu'il vous suffira de remplir et de renvoyer à Madame VAN LERBERGHE, rue de Lasne, 5 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve. Tél. (010) 41 61 27.

PREVENIR VAUT MIEUX QUE GUERIR.

SERVICE DE
DEPISTAGE PRECOCE
ET DE PROPHYLAXIE

Tél. 02/762 34 00 ext. 3349

CENTRE DES TUMEURS - PROF. H. MAISIN

Clos Chapelle-aux-Champs, 30
1200 BRUXELLES

Les rendez-vous se prennent chez :
Madame VAN LERBERGHE
Rue de Lasne 5
1340 OTTIGNIES
Tél. : 010/41 61 27 de 9 à 10 h.

Je soussigné : NOM :

PRENOM

EPOUX(SE)

Né le à

Profession

Adresse Tél.

suis d'accord de participer à l'OPERATION DEPISTAGE CANCER et de me faire examiner.

DATE,

SIGNATURE,

SERVICE DE
DEPISTAGE PRECOCE
ET DE PROPHYLAXIE

Tél. 02/762 34 00 ext. 3349

CENTRE DES TUMEURS - PROF. H. MAISIN

Clos Chapelle-aux-Champs, 30
1200 BRUXELLES

Les rendez-vous se prennent chez :
Madame VAN LERBERGHE
Rue de Lasne 5
1340 OTTIGNIES
Tél. : 010/41 61 27 de 9 à 10 h.

Je soussigné : NOM :

PRENOM

EPOUX(SE)

Né le à

Profession

Adresse Tél.

suis d'accord de participer à l'OPERATION DEPISTAGE CANCER et de me faire examiner.

DATE,

SIGNATURE,

SERVICE DE
DEPISTAGE PRECOCE
ET DE PROPHYLAXIE

Tél. 02/762 34 00 ext. 3349

CENTRE DES TUMEURS - PROF. H. MAISIN

Clos Chapelle-aux-Champs, 30
1200 BRUXELLES

Les rendez-vous se prennent chez :
Madame VAN LERBERGHE
Rue de Lasne 5
1340 OTTIGNIES
Tél. : 010/41 61 27 de 9 à 10 h.

Je soussigné : NOM :

PRENOM

EPOUX(SE)

Né le à

Profession

Adresse Tél.

suis d'accord de participer à l'OPERATION DEPISTAGE CANCER et de me faire examiner.

DATE,

SIGNATURE,

Le Collège se réunit tous les mardis de 18 à 23 h. Il traite en moyenne 3.500 points au cours de 150 séances annuelles.

Il est rappelé que nos concitoyens, individuellement ou en groupes, peuvent être entendus par le Collège des Bourgmestre et Echevins en introduisant une demande auprès de Monsieur le Bourgmestre au moins huit jours d'avance.

CELEBRATION DES MARIAGES.

Il est rappelé à la population que, malgré le souhait des autorités communales, sur ordre de M. le Procureur du Roi à Nivelles, les mariages ne peuvent plus être célébrés dans les anciennes maisons communales de Limelette et de Céroux-Mousty.

Tous les mariages se célébreront en la Maison Communale d'Ottignies.

PERMIS DE BATIR.

Nous croyons utile de rappeler qu'en vertu de la loi du 29 mars 1962, organique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, modifiée par les lois des 22 avril 1970 et 22 décembre 1970, nul ne peut construire, transformer, démolir une habitation ou un garage, déboiser ou modifier le relief du sol, établir un dépôt de véhicules usagés ou de mitrilles, etc. sans en faire la demande.

Nous insistons sur le fait que la loi sanctionne sévèrement les infractions à cette réglementation.

Dès lors, nous invitons les personnes qui désirent obtenir un permis ou se mettre en règle le plus tôt possible, à introduire leur demande auprès de l'Administration Communale, au moyen de formulaires légaux ; ces formulaires peuvent être retirés gratuitement au Service Communal des Travaux, 28, avenue des Combattants à Ottignies. Téléphone : (010) 41 74 11.

UNE NOUVELLE INITIATIVE DU C.P.A.S.

Vu le succès remporté par la crèche, le C.P.A.S. étudie actuellement la possibilité de mettre en place un service de gardiennat à domicile ainsi que l'organisation de repas chauds à domicile pour les personnes âgées.

DEPISTAGE DU CANCER.

« Prévenir vaut mieux que guérir ! ». A qui s'adressent les examens de dépistage précoce du cancer ? A toutes les femmes à partir de 30 ans et à tous les hommes à partir de 40 ans. Faites-vous examiner régulièrement même en dehors de tout symptôme.

Renseignements à Mme Van Lerberghe, 5, rue de Lasne. Tél. 010/41 61 27.

DOMAINE DU « BOIS DES REVES ».



Il est rappelé que le Domaine Provincial du « Bois des Rêves », acquis par la Province de Brabant grâce à l'intervention communale, est accessible aux promeneurs durant toute l'année. Ce

L'eau est-elle plus chère à Ottignies qu'ailleurs ?

Tableau comparatif des tarifs en vigueur.

	Braine-l'Alleud	Nivelles	Ottignies	Plance-noit	Waterloo	Wauthier-Braine
Redevance d'abonnement	1.258	1.046	1.046	408	1.046	1.046
Hectolitre supplém.	4,23	2,86	2,61	2,24	2,86	4,08
Redevance de raccord.	13.887	12.254	12.254	12.254	12.254	13.887
Redevance de conduite-mère	1.348	1.225	1.225	1.225	1.225	408
Déplacement (TVA incl.)	191	173	173	173	173	173
Branchement combiné	899	817	817	817	817	817
Branchement indépendant	1.797	1.634	1.634	1.634	1.634	1.634
Installation automatique	3.594	3.268	3.268	3.268	3.268	3.268
Scellés divers	180	163	163	163	163	163
Branch. de plus de 20 m.	18	16	16	16	16	16
Branchement supplément.	899	817	817	408	817	817
Branchement sous pression	—	—	—	—	—	—
Compteur supplémentaire	180	163	163	163	163	163
Compteur de passage	—	—	—	—	—	—
Borne-fontaine	—	—	—	—	261	—
Prise provisoire	180	163	163	163	163	163
Rescelllement à partir du 2e	46	41	41	41	41	41
Indemnité forfaitaire	1.797	1.634	1.634	1.634	1.634	1.634
Forfait-devis	163.380	163.380	163.380	163.380	163.380	163.380



Le 13 avril dernier, s'éteignait Monsieur Charles SCOPS, président honoraire du Cercle Archéologique et Historique de Wavre et de la Région.

Originaire de Mainvault en Hainaut, il vint habiter Ottignies après avoir été longtemps auxiliaire médical dans notre ancienne colonie du Congo. Il s'intéressa très vite au passé de sa commune d'adoption. En 1975, il publia, en collaboration avec M. R. Havermans, un ouvrage qui gardera pour les générations futures les traditions et les événements marquants de l'histoire de notre commune : « Ottignies à travers les âges ».

L'Administration communale aura à cœur de garder la mémoire de cet homme simple et bon que fut Charles Scops.

agenda

18 DECEMBRE :

FETE DE NOEL

pour les enfants de la paroisse de Cérroux. Après-midi récréative avec goûter et projection d'un film tourné à Cérroux.

(Organisation : Comité des Fêtes de Cérroux).

Le lotissement du Parc de l'Etoile

Au mois de juin, le Collège échevinal a accordé le permis de lotir pour la dernière partie d'environ quatre hectares et demi du Parc de l'Etoile. Cette décision confirme, tout en la précisant, la position des Autorités communales arrêtée en 1975 et en 1976.

Il s'agit en fait du prolongement de l'actuel lotissement du Parc de l'Etoile engagé fin du siècle dernier et poursuivi depuis lors, notamment à partir de 1958, selon différentes phases qui se sont réalisées successivement sans autres difficultés.

Les conditions ajoutées par le Collège échevinal garantissent la protection maximale des arbres et l'agrandissement de la partie à ouvrir au public en prolongement du domaine provincial du « Bois des Rêves » et du nouveau quartier du Bauloy.

Cette décision est conforme au plan général d'aménagement de la commune soumis à l'enquête de commodo du 1er août 1967 au 5 septembre 1967, ainsi qu'au Plan de Secteur et à l'avis positif, d'une part, de la réunion de quartiers (Stimé et Parc de l'Etoile) tenue fin 1975 en supplément de l'enquête de commodo relative au lotissement en question et tenue du 24 novembre au 9 décembre 1975. D'autre part, cette décision est également conforme à l'avis positif donné par l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire.

Rappelons que, sans l'intervention de la Commune, dès 1970, et de la Province ensuite, l'ensemble du domaine précédemment occupé par « Pro Juventute » et comprenant 40 ha dont le « Bois des Rêves » aurait été acheté par une société ou, comme précédemment, par un particulier sans aucun profit pour la communauté communale. Dès lors, l'option d'achat dont disposait à l'époque la société actuellement propriétaire ne pouvait être négligée.

Moyennant au départ une certaine promesse de lotissement de la prolongation du Parc de l'Etoile d'abord et du lieu-dit « Bois de l'Etoile » éventuellement ensuite, soit deux blocs de 14 ha au total, les négociations évoluèrent de 1970 à 1976 vers les 10 ha pour aboutir finalement à moins de 5 ha. C'est cette dernière superficie qui fut portée en zone d'habitat qualifiée de « parc résidentiel » au projet de plan de secteur défini par l'arrêté ministériel du 16 juillet 1974.

Le rétrécissement de cette zone d'habitat à moins de 5 ha. et les exigences imposées par le Collège échevinal constituent une solution correcte allant dans le sens des désirs raisonnablement exprimés par de nombreux porte-parole de la population. D'autant plus que, dès 1971, la Province avait pu acquérir, avec l'aide de la Commune et dans de bonnes conditions, 25 ha. de ce domaine et que, finalement, ce sera un espace boisé de 35 ha qui sera sauvegardé et ouvert au public en maintenant et protégeant la réserve ornithologique.

Des tractations sont encore en cours pour élargir quelque peu ce domaine public au profit de la Commune.

Il est donc indéniable que le bilan de l'opération est nettement positif en faveur de l'intérêt général.

Ces explications ont été données à plusieurs occasions et notamment publiquement au Conseil communal, en date du 8 novembre 1977, par le Bourgmestre suite à l'interpellation conjointe de MM. Schoonjans (soc. RDP) et Féaux (soc. RDP) et en commission consultative communale de l'aménagement du territoire et de l'environnement, le 14 novembre suivant, par le Président de cette commission, Jean Sondag (int. com. PSC) en réponse à une intervention de Madame Duchâteau (com. RDP).

En cette occasion, et dans un souci de participation positive, il a d'ailleurs été convenu que cette commission communale examinerait prochainement avec les services provinciaux, les projets d'aménagement et d'équipement de l'ensemble du domaine provincial du « Bois des Rêves ».

Radioscopie du Budget Communal 1977

Le budget communal de 1977 est le premier budget de la fusion. Il n'est donc pas encore possible d'établir des comparaisons avec les années antérieures. Par contre, il est permis d'en tirer quelques conclusions intéressantes.

Qu'est-ce qu'un budget ?

Un budget communal c'est la somme des besoins prévisibles. Les dépenses et les recettes qui y sont portées ne constituent qu'une évaluation. Il ne faut donc pas confondre avec le « Compte » qui, lui, constitue une réalité !

Comme chacun de vous dans son ménage, les autorités communales dressent, une fois par an, la liste de leurs besoins. Pour l'année 1977, ce document a été soumis au Conseil communal le 17 mai dernier après avoir été examiné par la Commission Consultative des Finances. Afin d'éviter que la séance du Conseil ne se prolonge trop tardivement (le budget compte de nombreux articles), les Autorités communales ont pratiqué le vote chapitre par chapitre.

Le 30 juin dernier, la Députation Permanente approuvait le budget communal.

Comment se répartissent les dépenses ?

Comme l'a très bien dit Mme l'Echevin des Finances dans le précédent numéro de notre Bulletin, les dépenses sont basées sur le chiffre des besoins. Ces besoins constituent, en fait, tout un programme de réalisations et se répartissent suivant différents postes.

ADMINISTRATION : Il s'agit principalement de dépenses pour le personnel et le fonctionnement. Elles représentent 34 % des dépenses inscrites au budget. Elles sont pour la plupart incompressibles et imposées par des lois : traitements, salaires, revalorisation de la fonction publique, programmation sociale...

DETTE : Ce poste s'alourdit chaque année, car les taux d'intérêt des emprunts contractés auprès du Crédit Communal de Belgique augmentent constamment. Ce qui est une des conséquences de l'inflation qui sévit actuellement. La dette représente 30 % des dépenses du budget si l'on tient compte des remboursements effectués par l'Etat.

La dette découle principalement des grands travaux effectués antérieurement et qui ont largement contribué à améliorer l'infrastructure communale dans les domaines les plus divers.

TRAVAUX : Ils représentent 18 % du montant global des dépenses prévues au budget. Le fait que notre commune est « chargée de mission » l'oblige à certains aménagements mais provoque des interventions financières très importantes de la part de l'Etat. Notons à ce sujet que le Fonds des Communes nous attribuera cette année plus de 39 millions de francs.

AIDE SOCIALE : Indispensable au mieux-être de la population, ce secteur, en constante augmentation, représente 5 % des dépenses prévues pour 1977.

D'où proviennent les principales ressources ?

Nous venons d'évoquer les principaux besoins de notre entité communale. Ils constituent la base des moyens d'action fournis aux autorités locales. Il est cependant bien évident que ces dépenses doivent être compensées par des recettes tout en maintenant la fiscalité dans des limites raisonnables. Une Administration communale dispose de différentes sources de revenus :

TAXE ADDITIONNELLE A L'IMPOT SUR LES PERSONNES PHYSIQUES : Les communes appliquent généralement un taux de 6 %. A Ottignies-Louvain-la-Neuve l'application de ce taux produira une somme évaluée à 28 millions de francs.

CENTIMES ADDITIONNELS AU PRECOMPTE IMMOBILIER : Avant la fusion, Ottignies appliquait 1100 centimes additionnels, Céroux-Mousty 1000 et Limelette 1200. Au 1er janvier de cette année, ces taux ont été uniformisés à 1200.

La valeur d'un additionnel est actuellement fixée à 15.833. Ce chiffre représente une importante augmentation des recettes par rapport à 1970, année des premières implantations sur le site universitaire. Il ne fait donc pas de doute que les nouvelles constructions qui en ont résulté, constituent un apport pour les revenus communaux. Pour l'année en cours, le produit de cette taxe est évalué à 19 millions de francs.

Citons très rapidement quelques autres sources de revenus : la Taxe sur les Constructions (3 millions), la Taxe sur la Force Motrice (1.400.000 frs), la Taxe sur le Personnel occupé (1.220 mille frs), la Taxe sur les véhicules (1.000.000 de frs).

Quelques chiffres :

Complétons ce tour d'horizon budgétaire par le tableau ci-dessous qui montre suffisamment le souci des autorités communales de ne pas « perdre la tête » face aux besoins impressionnants d'une commune en continuel devenir :

RECAPITULATION DU BUDGET DE 1977 :

Service ordinaire :

Recettes	146.706.220
Dépenses	142.732.933

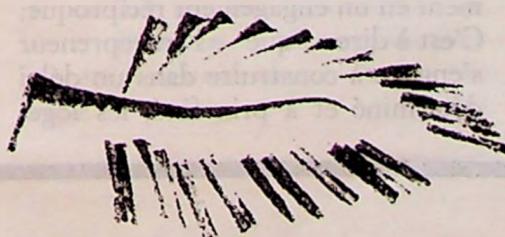
BONI	3.973.287
----------------	-----------

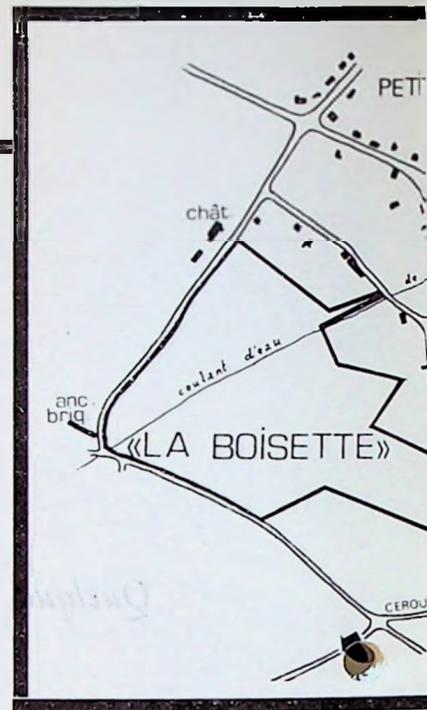
Service extraordinaire :

Recettes	108.444.150
Dépenses	87.814.000

BONI	20.630.150
----------------	------------

Il s'agit du budget initial. Entretemps, le Conseil communal a apporté des modifications d'adaptation à deux reprises.





« La B un lotissement pas

Le lieu-dit « La Boissette » est un vallon limonieu de la Dyle : le coulant d'eau de la Boissette ou Petits'appelaient : « Fond du Bois Jette », « La Boigett

C'est dans ce décor que l'Administration communale envisage d'implanter un ensemble de logements destinés aux familles à revenus moyens.

De quoi s'agit-il exactement ?

Dans le courant de 1975, le Collège Echevinal a pris l'initiative de consulter plusieurs entrepreneurs-promoteurs afin de réaliser sur les 9 ha que la Commune possède à « La Boissette », un ensemble de logements selon la formule du contrat de progrès.

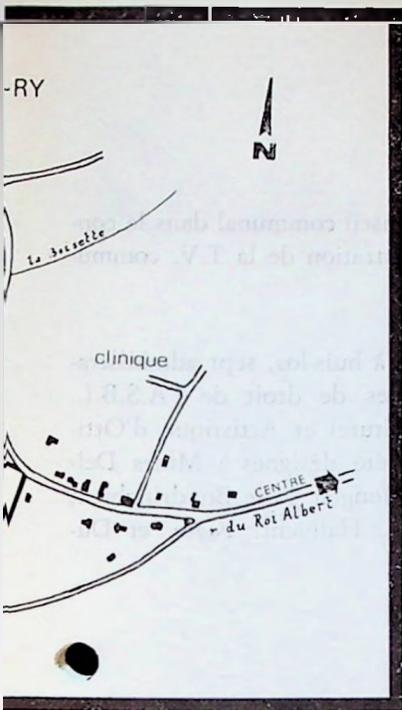
Cette formule, qui a été imaginée par le Ministre Califice en vue d'améliorer la qualité du logement en Wallonie, consiste principalement en un engagement réciproque. C'est-à-dire que l'entrepreneur s'engage à construire dans un délai déterminé et à prix fixé, les loge-

ments jugés nécessaires par l'Administration. En échange de quoi la Commune s'engage à vendre aux acquéreurs des logements, le terrain à des conditions très avantageuses.

Il s'agira ici de satisfaire les demandes introduites par les familles à revenus moyens. C'est-à-dire celles qui sont généralement écartées des conditions réservées à l'accès aux logements sociaux et pour lesquelles rien n'a été organisé jusqu'à présent.

Dans le cas de « La Boissette », en outre, des dispositions spéciales ont été prévues en faveur des habitants d'Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Au terme de la consultation, l'Association EGIMO-PROMIBEL de Bruxelles, a été choisie par le



« Boissette »

comme les autres.

au fond duquel coulait anciennement un affluent
 ... Aux siècles passés, ces terrains étaient boisés et
 ... ou « La Boissette » suivant les époques.

Collège Echevinal, non seulement en fonction de la qualité de ses propositions, mais encore en raison de son expérience dans ce genre de formule.

Le dossier achève actuellement son périple administratif et, selon le programme, les travaux de voirie seront adjugés avant la fin de cette année.

Après quoi, la construction des logements sera entamée et la mise en vente simultanément organisée.

Suivant le type de logements choisis, les prix varient de 1.630 mille frs à 2.310. mille frs (prix au 31-8-1977) pour un parachèvement clefs sur portes ; tandis que pour des parcelles de 4 à 5 ares, le prix du terrain est actuellement de 950 fr. le m². voirie comprise.

Voilà l'essentiel de ce qu'il faut savoir aujourd'hui sur « La Boissette ». D'ici peu, un complément d'information paraîtra dans le présent bulletin. A ce moment, nous serons en mesure de renseigner pleinement tous ceux qui souhaitent acquérir un bien dans ce nouvel ensemble.

Signalons qu'en date du 7 juillet 1977, la Commission consultative communale de l'aménagement du territoire a examiné ce plan de lotissement et les principales clauses du cahier des charges.

Aucune objection de principe n'a été formulée. Des propositions constructives ont été exprimées en vue d'améliorer un tant soit peu les conditions de vie et d'équipement. Ces observations ont été communiquées à l'auteur de projet.

en bref... en bref... en bref... en bref... en bref...

10 MAI 1977.

En début de séance, M. le Président félicite Messieurs Pierson et Féaux, élus respectivement conseiller provincial et sénateur suppléant lors des élections du 17 avril dernier.

M. Féaux, au nom du groupe R.D.P. qu'il représente, félicite à son tour M. le Bourgmestre élu sénateur au cours du même scrutin.

Le Conseil communal adopte le projet d'égouttage et d'amélioration de la rue de Morimont, mitoyenne avec la commune de Mont-Saint-Guibert.

Il approuve le dossier des travaux supplémentaires de décoration au Centre Culturel dont le chantier est actuellement en voie d'achèvement.

Il confirme le cadre ainsi que la réserve de recrutement de la Police Communale.

En séance à huis-clos, il désigne 7 délégués et parmi ceux-ci trois administrateurs auprès de l'Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant Wallon.

17 MAI 1977.

En début de séance, M. le Président félicite M. Sondag élu sénateur coopté lors des dernières élections législatives.

M. le Bourgmestre fait part à l'assemblée du décès de M. Jean-Marie Charlet, adjoint au maire de Merville.

Le Conseil communal approuve le projet de remise en état du dépôt communal situé avenue des Combattants (ancien garage Hermand).

L'assemblée marque son accord sur la location aux Services du Contrôle Technique Automobile d'un pavillon situé rue des Deux Ponts.

Elle vote différentes taxes communales et procède à l'examen du Budget communal pour l'exercice 1977

En séance à huis-los, le Conseil communal désigne M. Gaston Simon en qualité de délégué communal auprès des sociétés Interdyle et Asvergaz.

21 JUIN 1977.

Le Conseil communal approuve les comptes de diverses Fabriques d'Eglise ainsi que différentes taxes et redevances.

Il marque son accord de principe sur l'acquisition d'un immeuble situé Place du Centenaire, 2. Cette acquisition est réalisée en vue de permettre l'aménagement de la place du Centenaire et le dégagement du goulot de l'avenue Reine Astrid.

L'Assemblée approuve également différents travaux d'aménagement de trottoirs et de réfection de voiries pour un montant global de quatre millions.

En séance à huis-clos, le Conseil communal admet un agent de police en stage et désigne Mme Anne André en qualité de déléguée communale auprès de la Société « Le Clair Logis ».

28 JUIN 1977.

Il a approuvé un règlement de police applicable aux trois marchés qui se tiennent place du Centenaire (vendredi), place des Wallons (mardi) et place des Ondines (dimanche).

Le Conseil a approuvé le principe de la diffusion par câble, d'émissions de TV communautaires. Toutefois, la convention soumise au conseil n'a pu être acceptée, pour le moment tout au moins, d'une part, parce qu'il s'impose de connaître l'avis des deux autres communes également concernées (Court-St-Etienne et Mont St-Guibert) et, d'autre part, parce qu'il n'est pas prévu de représen-

tation du Conseil communal dans le conseil d'administration de la T.V. communautaire.

En séance à huis-los, sept administrateurs membres de droit de l'A.S.B.L. « Centre Culturel et Artistique d'Ottignies » ont été désignés : Mmes Delbrassinne et Jongen, Mlle Boudringhien, MM. Masoni, Halluent, Féaux et Dufrasne.

5 JUILLET 1977.

Le Conseil communal approuve un projet d'égouttage de la rue de Namur. Il approuve également le projet d'aménagement des locaux du bureau de police ainsi que la remise en état de la cure de Céroux.

L'Assemblée approuve encore les statuts et la convention entre la Commune et l'A.S.B.L. de Gestion des Centres Sportifs de Blocry.

13 SEPTEMBRE 1977.

Le Conseil communal émet un avis favorable sur la création d'une paroisse succursale sous la dénomination de « Communion de Louvain-la-Neuve ».

Il approuve différents comptes et budgets de Fabriques d'Eglises. Il marque également son accord sur divers travaux : raccordement au réseau de distribution de gaz de l'église St-Remy, renouvellement de l'installation électrique à l'église et à la cure de Blocry, amélioration de la distribution d'eau rue de Franquénies, égouttage du Vaux des Ry, distribution d'eau au lotissement du Bauloy.

Un Témoin du Passé disparaît :

L'ECOLE DE BLOCRY



Après 77 ans d'activités scolaires au service d'une communauté rurale, l'école de Blocry va être vouée à la pioche des démolisseurs. Mais déjà sa renaissance est prévue dans un ensemble de pavillons provisoires édiflés aux abords de l'église Saint-Joseph.

Pour connaître les péripéties de sa naissance, remontons à la fin du XIX^{me} siècle....

1895. Au bout du Longchamps, perdues en rase campagne, se dressent les quelques maisons du hameau de la Baraque. Aux confins des communes d'Ottignies et de Corroy, cet îlot d'habitations est relié au fond de Blocry par la rue Basse qui longe le ruisseau de la Malaise depuis le Tri Martin jusqu'au chemin de Mont-Saint-Guibert.

Au sud de la Malaise, s'étend à perte de vue la campagne du Biéreau bordée vers Mont-Saint-Guibert par le hameau des Bruyères entouré de genêts et de sapins. Un chemin venant des Ruchaux le relie au fond de Blocry où il rejoint la rue Basse en face de la maison Mortier.

De cet endroit au centre d'Ottignies, il faut compter 3 km. par le Bauloy.

C'est la distance que parcourent chaque jour, dans les deux sens et par tous les temps, les enfants de Blocry pour se rendre à l'unique école communale d'Ottignies. Quant aux enfants de la Baraque et des Bruyères, autant dire qu'ils sont rares à fréquenter les cours !



L'instituteur est un conseiller, parfois un confident

Les chefs de familles de ces trois hameaux souhaitent la création d'une école plus rapprochée de leurs domiciles. Ils font part de leurs suggestions au Bourgmestre Alphonse de Thomaz de Bossière.

Or, cette année, auront lieu les élections communales. Ce n'est donc pas un hasard si, dès le mois de mai, un projet de construction d'une école mixte à classe unique est présenté à la population des trois hameaux concernés !

Ce projet ne sera pas qu'une simple promesse électorale. En effet, dès le début de son deuxième mandat, M. Alphonse de Thomaz de Bossière entame des pourparlers en vue du choix de l'emplacement de la future école. Le 4 octobre 1896, c'est chose faite. Le bâtiment sera érigé au Champ Vallée, dans le fond de Blocry, en bordure du chemin qui monte vers Mont-Saint-Guibert, à 33 m. de la propriété de M. Mortier.

Neuf mois plus tard, le 13 juin 1897, l'Administration Communale d'Ottignies acquiert de M. de Thomaz de Bossière un terrain de 20 ares pour la somme de 1.500 frs (7.500 frs l'hectare).

Sur ce rectangle de 27,50 m. de large et 72,72 m. de long, l'architecte nivellois Elisée Van Haelen va disposer un ensemble de bâtiments regroupant la salle de classe, la maison d'école et les annexes. Pendant près de deux ans, il travaille à un projet qui subira de nombreuses modifications dues à d'importantes restrictions budgétaires. Enfin le 28 mai 1899, le dossier est mis en adjudication. Il est attribué à Emile Benoit, entrepreneur à Grez-Doiceau, pour la somme de 23.185 frs.

Les travaux débutent immédiatement. Ils sont rondement menés sous la surveillance de M. Grégoire Couvreur. Tant et si bien qu'au mois d'août 1900, l'école peut être considérée comme opérationnelle. La réalisation de ce projet aura duré cinq ans.

Le 10 octobre 1900 à 9 heures, jour de la rentrée scolaire, M. Hector Chatelain accueille ses nouveaux élèves : 24 garçons et 29 filles.

Ainsi commence l'histoire de la première école mixte d'Ottignies.

J. DESMET

Vous lirez d'autre part l'interview de M. Demeester qui préside aujourd'hui aux destinées de l'école de Blocry.

Entre M. Chatelain, premier instituteur de cette école et M. Demeester, de nombreuses générations d'élèves se sont succédées. Pour la petite histoire, relevons la liste des membres de l'actuel Conseil communal et du C.P.A.S. ayant usé quelques fonds de culottes courtes sur les bancs de l'école de Blocry : Gaston Simon, Joseph Roobrouck et Raoul Pierre.

ÉCOLE DE BLOCRY

ANNÉE SCOLAIRE 1967-1968

BULLETIN DE M. Demeester & Naie

Résultat des compositions du 2^e trimestre

Nombre total des points : 300
 Nombre des points obtenus : 287
 Moyenne par élève : 4
 Conduite : 6,5
 Régularité : 1,5

L'INSTITUTEUR,



Bulletin de l'École de Blocry
 (document prêté par Mme Delbrassinne)

Monsieur Demeester nous dit :

M. DEMEESTER : instituteur en chef à l'école de Blocry, cinquante-sept ans, le cheveu rare, un cache-poussières, une certaine bonhomie et l'accent du pays de Leuze d'où il est originaire. Nous l'avons rencontré assis sur un coin de banc dans un des pavillons nouvellement reconstruits près de l'église de Blocry.

SEPTANTE-SEPT ANS D'ACTIVITES SCOLAIRES.

- 1900 10 octobre : ouverture de l'école de Blocry (première école mixte d'Ottignies) tenue par M. Chatelain.
- 1905 le 22 octobre, M. Chatelain est démissionnaire. M. Victor Dossogne lui succède.
- 1914 à l'école de Blocry, comme dans les autres écoles de la localité, il n'y aura pas de distribution de prix. Avec l'argent ainsi épargné, les Autorités achèteront de la laine. Les enfants tricoteront des bas et des chaussettes qui seront distribués aux indigents et aux sinistrés (68 maisons incendiées).
- 1918 M. Dossogne décède le 16 octobre et est remplacé par M. Charles Jandrain.
- 1922 la population scolaire augmentant, une deuxième classe est créée et tenue par Mme Godfriaux Ida, épouse de M. Jandrain.
- 1930 projet d'agrandissement de l'école.
- 1944 à la suite du bombardement du 20 avril et jusqu'au 31 mai, on héberge les évacués dans les locaux scolaires. Par la suite, les écoles du Centre et de La Croix restent fermées. Seule l'école de Blocry est mise à la disposition des instituteurs. Chacun y donne cours deux demi-jours par semaine jusqu'au 15 juillet (début des grandes vacances).
- 1950 le 29 novembre, M. Jean Demeester remplace M. Jeandrain admis à la retraite.
- 1951 en février, Mme Jandrain prend sa retraite et est remplacée un an plus tard par Mme Marie-José Blaton, épouse de M. Demeester.
- 1967 à la rentrée scolaire de septembre, une section gardienne est ouverte à l'école de Blocry. La première classe gardienne est tenue par Mlle Angèle Delgrange, fille du Secrétaire communal.
- 1975 la population scolaire augmentant rapidement, suite à l'implantation de la section francophone de l'U.C.L., l'aménagement d'une antenne s'avère indispensable. Elle est installée dans une maison située rue de l'Invasion et dans un pavillon érigé dans le jardin du presbytère St-Joseph.
- 1976 le 9 novembre est signé l'acte de cession de l'école de Blocry à l'Administration du Fonds des Routes en vue de rendre possible la construction de la route N. 168 reliant Wavre à Louvain-la-Neuve par le plateau du Bauloy.

B. C. O. — M. Demeester, vous êtes arrivé à l'école de Blocry dans l'immédiat après-guerre. Quelle était la situation de l'école à cette époque ?

M. D. — Lors du départ de mon prédécesseur, il y avait encore deux classes. Malheureusement, les perturbations causées par d'incessants changements de maîtres provoquèrent le mécontentement des parents. Ce qui fait qu'à mon arrivée il restait une seule classe avec 35 enfants.

B. C. O. — Quelle a été l'évolution de la population scolaire depuis votre arrivée ici en 1950 ?

M. D. — Pendant très longtemps nous avons plafonné à 50 élèves. Puis, en 1967, lors de la création de l'école gardienne, nous avons atteint le chiffre de 65 élèves. Actuellement, notre population scolaire s'établit comme suit : 129 enfants à l'école primaire et une moyenne de présence de 99 élèves dans les classes gardiennes. Deux cent cinquante trois enfants sont inscrits au registre de fréquentation.



Toutes les nationalités, les confessions, les races sont représentées.

B. C. O. — Ce chiffre montre toute l'importance que peut avoir une école à caractère rural ?

M. D. — Exactement. Dans le milieu où nous sommes, une école rurale est encore pleinement justifiée. Beaucoup de parents souhaitent conserver l'esprit de la petite école. C'est un esprit de camaraderie. La petite école est plus proche des enfants et des parents. Je me rappelle avoir souvent dit aux parents d'enfants moins doués intellectuellement : placez-les en apprentissage. ils apprendront un bon métier... Et ces enfants devenaient d'excellents maçons, charpentiers, plafonneurs. C'était un réconfort pour moi de savoir qu'ils gagnaient bien leur vie.

C'est la raison pour laquelle j'essaie, malgré l'augmentation de notre population scolaire, de conserver cet esprit et de maintenir le contact.

Les classes gardiennes constituent un réservoir d'enfants.



L'école c'est l'apprentissage de la camaraderie



*Le minibus :
une nécessité.*

B. C. O. — Vous venez d'évoquer toute l'évolution de votre école. Peut-être est-ce le moment de nous confier quelques-uns de vos meilleurs souvenirs de chef d'école ?

M. D. — Ah ! oui, des souvenirs, j'en ai accumulé énormément depuis mon installation à Blocry... Ainsi, par exemple : vous savez qu'une classe gardienne constitue un « réservoir » d'enfants pour une école primaire. Jusqu'en 1967, nous n'étions jamais parvenus à en ouvrir une ! Puis un matin, une maman se présente avec deux petits enfants de moins de cinq ans et me demande si j'accepterai de les prendre tous les jours à partir de 7 h. 30 du matin. Sans trop réfléchir, j'ai accepté. D'autres ont suivi et, en septembre 1967, nous avons ouvert la section gardienne...

Un autre souvenir encore : vous connaissez l'importance de la concurrence qui existe en matière de transports scolaires entre écoles de différents réseaux. Il me semblait indispensable de pouvoir disposer d'un minibus. Personne ici n'y croyait trop ! Tout de même, j'en fis part aux autorités communales. Eh ! bien, le soir même, le Bourgmestre et l'Echevin me marquaient leur accord. C'était plutôt inattendu, malgré tout l'intérêt qu'ils portaient aux écoles communales, car la dépense était importante.

B. C. O. — L'école où vous avez exercé votre autorité a été profondément marquée de votre empreinte. D'ici peu de temps, elle sera vouée à la pioche des démolisseurs. Quel est votre sentiment ?

M. D. — Je verrai avec beaucoup de peine disparaître l'école où j'ai passé une grande partie de ma vie... (Vivement ému, il continue :) Je m'excuse, mais voyez-vous, cela me fait mal... Je sais que c'est une nécessité pour l'expansion communale mais, le jour où elle sera abattue je n'irai pas voir, j'en deviendrai malade. Comprenez-moi : j'y ai tant donné de moi-même ! Je l'entretenais, je gendarmais pour que les gosses respectent les locaux... Au cœur de ces vieilles briques, tout un esprit s'était développé. Ainsi, pendant les vacances, des enfants sont venus dire au revoir à

l'arbre qui se trouve dans la cour de récréation. C'est une épine du Japon. J'ai fait part de cette démarche à M. le Bourgmestre qui m'a promis d'essayer de transplanter cet arbre dans le terrain de la rue Haute. Ce petit fait illustre l'intérêt qu'ont nos enfants pour la nature...

B. C. O. — Comment considérez-vous le déménagement à la rue Haute ?

M. D. — Le transfert ne nous aura pas trop dépayés, car nous avons retrouvé ici le cadre arboré et calme qui était celui de l'ancienne école. Nous aurons la chance de ne pas être jetés brutalement dans une nouvelle école sans âme.

B. C. O. — L'évolution de la commune se manifeste-t-elle également dans la composition de la population scolaire ?

M. D. — Oui, bien sûr ! En 1950, la plupart des enfants étaient issus d'un milieu rural et étaient essentiellement de nationalité belge. Aujourd'hui tout a changé. Toutes les couches sociales sont représentées, de même que toutes les confessions, races et nationalités. Les enfants s'en accommodent très bien. Quant aux enseignants, ils proviennent de tous les réseaux. Ainsi, nous vivons l'école pluraliste !

*Visite de Monsieur Michel,
Ministre de l'Education Nationale,
le 4 octobre 1977.*



état civil des 2^e et 3^e trimestres

NAISSANCES

AVRIL

Oumar CISSE, le 1er avril.
 CARBONELLE Sabine, le 5 avril.
 Isabelle BERG, le 5 avril.
 Floriane DE SPIEGELEIR, le 7 avril.
 Sébastien BASTOGNE, le 8 avril.
 Assita KAMARA, le 13 avril.
 Frederico FORTES MONTEIRO, le 16 avril
 Aurélie GODFRAIN, le 18 avril.
 Charlotte LEQUEUX, le 20 avril.
 Florence THIRIFAYT, le 21 avril.
 Raphaël MARROY, le 22 avril.
 Johan LONTIE, le 23 avril 1977.
 Marie GEURTS, le 25 avril.
 Adrienne MEURICE, le 25 avril.
 DELBRASSINNE Stéphanie, le 28 avril.
 Cindy TEUGELS, le 29 avril.
 Matthieu MARCHAL, le 29 avril.

MAI

François MASSAU, le 2 mai.
 Christophe VAGNER, le 2 mai.
 Paul SPAGNA, le 3 mai.
 Nicolas GOVAERT, le 4 mai.
 Vinciane CHARLIER, le 6 mai.
 Christophe DECEULENEER, le 9 mai.
 Jeremy KERGER, le 11 mai.
 Grégory PLASHANNE, le 12 mai.
 David ETIENNE, le 12 mai.
 Marie SOBIESKI, le 12 mai.
 Geoffroy DELLICOUR, le 12 mai.
 Michaël GRENSON, le 13 mai.
 Julie DELENS, le 13 mai.
 Muriel DECASTIAU, le 15 mai.
 Sébastien HAULOTTE, le 17 mai.
 Marie-Noëlle WYNS, le 17 mai.
 Laurent MAMBOURG, le 18 mai.
 Charlotte GOSSELET, le 19 mai.
 Nadine COLET, le 22 mai.
 Kim VAN HATTEM, le 26 mai.
 Delphine LEMAIRE, le 26 mai.
 Anne PAQUET, le 26 mai.
 Joy EVERY CLAYTON, le 26 mai.
 Marie CROONENBERGHS, le 27 mai.
 Séverine WAUTERS, le 27 mai.
 Lynda KERMANI, le 30 mai.
 Nathalie BEAUCLERCQ, le 31 mai.
 Véronique LAMBERT, le 31 mai.

JUIN

Jérôme MVUMBI PHASI, le 2 juin.
 Denis GUILLAUME, le 3 juin.
 Denis DELFORGE, le 3 juin.
 Joachim ANTOINE, le 3 juin.
 Sara MARTIN, le 6 juin.
 Dimitri SIMONS, le 9 juin.
 Alice DE SLOOVER, le 12 juin.
 Astrid PRION, le 14 juin.
 Julien DELHIÈRE, le 19 juin.
 Nicolas ART, le 21 juin.
 Cédric SOTTIAUX, le 22 juin.
 Noëlle FLAHAUT, le 22 juin.
 Hugues DORBAN, le 23 juin.
 Catherine LOMBAERDE, le 22 juin.
 Séverine FERAILLE, le 25 juin.
 Bruno DENUIT, le 27 juin.

MARIAGES

Francis Roger JACOBUS et Michèle DEMOULIN.
 Jean-Pierre DEZUTTER et Anne-Marie DEBROUX.
 Emile ABRASSART et Denise DEBROUX.
 Guido BALLARATI et Anne DE LAMPER.
 Christian BAUDOT et Léa OPALFVENS.
 Wilfried VAN GINNEKEN et Liliane Ghislaine FOLIE.
 Jean GINION et Georgette DONNEUX.
 Angelos MOSCHONAS et Eleni KASAPI.
 Marc NISEZ et Marie-Christine LAMBERT.
 Luc PINON et Francisca BARBAS SABALETE.
 Didier DEMORTIER et Françoise MORLOT.
 Jean-Marie SCHOUTETEN et Marie-Claire DELVAUX.
 Henri DELAIDE et Rojana DRZAJ.
 Willy BIVER et Claire BOURGOIS.
 Francis GODTS et Marie Christine MEERSSEMAN.
 Bienvenido BEBROUT et Maria ECHEVARRIA GOMEZ.
 Paul OOST et Bernadette DELFOSSE.
 Michel LEKENNE et Martine WILMOTTE.
 Jean-Claude CASTEL et Françoise STENUIT.
 Louis SANDRI et Martine DELMARCELLE.
 Marc-Gustave ROUSSEAU et Martine DEBROUX.
 Jacques FORTEMPS et Carmen LIBERT.
 Luc LAURENT et Anne GAEREMINCK.

DECES

Juliette RENIER, le 1er avril.
 Pierre NOE, le 2 avril.
 Jean DE BROUX, le 5 avril.
 Lucien FLAMION, le 6 avril.
 François VEN BELLEN, le 8 avril.
 Victor DELVOYE, le 9 avril.
 Charles SCOPS, le 13 avril.
 Christine POYBLANT, le 16 avril.
 Romain URBAIN, le 19 avril.
 Alfred BINARD, le 20 avril.
 Robert SANDRART, le 21 avril.
 Louisa COUROUPPE, le 27 avril.
 Maria BAILLY, le 30 avril.
 Philomena VAN HEMELDONCK, le 2 mai.
 Yvonne LAMBOTTE, le 9 mai.
 François VANDEN BOSSCHE, le 15 mai.
 Henriette GODEFROID, le 17 mai.
 Marie GERONDAL, le 26 mai.
 François HAULOTTE, le 29 mai.
 Lambertine HOUBART, le 30 mai.
 Edgard MASSON, le 30 mai.
 Augustin LIBOTTE, le 31 mai.
 Florentine DELFOSSE, le 1er juin.
 Ernest MASQUELIER, le 4 juin.
 Achille THIBAUT, le 11 juin.
 Joseph CHAUVVAUX, le 15 juin.
 Maria VAN NUFFEL, le 18 juin.
 Marie LEGROS, le 21 juin.
 Georges MOREELS, le 26 juin.
 Virginie PAULUS, le 26 juin.
 Marie MINIQUE, le 28 juin.

JUILLET

Géraldine VAN DRIESSCHE, le 1er juillet.
Céline BAUDUIN, le 3 juillet.
Thomas ALBARELLO, le 4 juillet.
Guillaume HAVELANGE, le 6 juillet.
Bernard VANNOORBEECK, le 12 juillet.
Delphine GOSSELET, le 14 juillet.
Aline TRIEST, le 14 juillet.
Mireille RASKIN, le 15 juillet.
Mélanie RAMELOT, le 17 juillet.
Cindy TIMMERMANS, le 18 juillet.
Lactitia PINTON, le 21 juillet.
Vania ROUMITCH, le 22 juillet.
Benoît TOUBEAU, le 26 juillet.
Déborah PARMENTIER, le 26 juillet.
Malka VAN WELSSENAERTS, le 29 juillet.
Claude FOUICART, le 30 juillet.
Marie DECONINCK, le 31 juillet.

AOÛT

Sophie HENDRICKX, le 1er août.
Sarah CHRISTOPHE, le 2 août.
Vincent MORMAQUE, le 3 août.
Abderahmane FALL, le 11 août.
Jean-Philippe MATHY, le 13 août.
Inès HAUTERRA, le 14 août.
Séverine de THOMAZ de BOSSIERE, le 15 août.
Frédéric MOENS, le 16 août.
Frederick CALLEBAUT, le 17 août.
Daphné DUJARDIN, le 18 août.
Grégory DE BEUGHER, le 18 août.
Thibaud DELBAR, le 18 août.
Christophe JACQUET, le 19 août.
Olivier TILLIEÛT, le 23 août.
Christelle CORNIL, le 28 août.
Philippe GERICKE d'HERWYNEN, le 28 août.
Christelle DEVESE, le 28 août.
Jean-Michel PIGEOLET, le 29 août.
Quentin LAURENT, le 29 août.
Luc PLOUMHANS, le 30 août.
Barbara HERMAND, le 30 août.

SEPTEMBRE

Eric FRANSEN, le 4 septembre.
Marie-Caroline SASSERATH, le 5 septembre.
Séverine PIRET, le 6 septembre.
Jérôme GILLISJANS, le 7 septembre.
Stéphanie POUSSIÈRE, le 12 septembre.
Eléonore d'ARRAS d'HAUDRECY, le 17 septembre.
Alejandra MELLA RAMOS, le 20 septembre.
Nayan CHOUDHARY, le 21 septembre.
Samanta SPATZ, le 22 septembre.
Rodolphe MICHAUX, le 22 septembre.
Samanta SPATZ, le 22 septembre.
Christophe LAURENT, le 24 septembre.
Pierre BONNAILLIE, le 25 septembre.
Caroline DELVAUX, le 25 septembre.
Valérie AHOANSOU, le 28 septembre.
Nicolas SEMAL, le 29 septembre.
Mourad BERGUELLOU, le 30 septembre.

Norbert VANSTEENKISTE et Chantal DE VUYST.
Claude LAFARQUE et Martine LEHANNE.
Robert ERNENS et Catherine GRIMOUX.
Daniel DE COSTER et Marianne VANGEEL.
Alain DRAPPIER et Chantal RENARD.
Dirk KERREMANS et Françoise DONNEAUX.
Claude DARDENNE et Anne ROWART.
Claude TASSIN et Yolande PIRSOUL.
Marc BONTEMPS et Roseline RIGAU.
Jean-Pierre ROBERT et Martine BENFATTO.
Jacques VIESLET et Anne BREDAEL.
Christian VAN ACHTER et Geneviève BADET.
Philippe FORTPIED et Monique VINCENT.
Georges BUXANT et Michèle TREFOIS.
Philippe MASSON et Martine SCHOEBBEN.
Philippe MORLOT et Chantal GEORGES.
André GBODOSSOU et Yvonne de SILVEIRA.

Bruno DELVAUX et Christiane BAUWIN.
Michel CUVELIER et Maggy VANDERCAPPEL.
Didier NEUFCEUR et Michelle DEMEDTS.
Hassan LAGHMOUCHI et Fatiha MIMUN.
Robert GENICOT et Patricia LOUIS.
Yvan SCHUCHEWYTSCH et Marie PIRLOT.
Oreste BATTISTI et Marie-Noëlle VAN PARYS.
Henri COLPAERT et Fabienne GUIOT.

Auguste PREVOST et Marie LAENEN.
Alain MATHIEUX et Joëlle PARQUET.
Robert MONLLOR et Catherine MOYAERT.
Michel BALLAUX et Anne TORDEUR.
Marc LAUWERS et Frédérique MAES.
Pierre DUPONG et Dominique RAMAÈRES.
Messire Jean-Noël NEVE de MEVERGNIES écuyer et Caroline Baronne BUFFIN de CHOSAL.
Jean-François DE COSTER et Françoise COSSE.
Marc BORREMANS et Marie-Thérèse DE BEUGHER.
Marc LAURENT et Martine SOETENS.

Mathilde OUART, le 3 juillet.
Paula BOUCHE, le 11 juillet.
Fernand BULTOT, le 13 juillet.
Louis SCHAUWERS, le 13 juillet.
Adèle JEHU, le 18 juillet.
Julia HAULOTTE, le 26 juillet.
Albert STENUIT, le 26 juillet.
Jules MELIN, le 28 juillet.

Maria DEVROYE, le 7 août.
Félicie BOUFFIOUX, le 8 août.
Marie GEENS, le 12 août.
Georgette FASTRE, le 15 août.
Régine WAUTHIER, le 16 août.
Serge ANTOINE, le 18 août.
Ernest PAREYS, le 20 août.
Jeanne BODET, le 20 août.
Gabrielle DUBOIS, le 21 août.
Marguerite VAN NUFFEL, le 25 août.
Roger DEGOLS, le 31 août.

Jules GHEYS Jules, le 2 septembre.
Edmond DE BOSSCHER, le 5 septembre.
Louis LALLEMAND, le 5 septembre.
Anne-Marie SCHEPERS, le 6 septembre.
Olga CATTELAÏN, le 6 septembre.
Germaine BONNEL, le 7 septembre.
Jeanne RAMOISY, le 8 septembre.
Adèle ARYS, le 21 septembre.
Alice GILBERT, le 28 septembre.

Echos des commissions consultatives

A l'heure où nous écrivons ces lignes, sur huit commissions communales consultatives créées au début de cette année, quatre se sont déjà réunies.

Dans les flashes qui vont suivre, vous prendrez connaissance des différents points abordés au cours des séances.

FINANCES

Au cours de sa réunion du 2 mai dernier, cette Commission a procédé à l'examen du Budget communal pour 1977.

CULTURE

Cette Commission s'est réunie le 1er juin en présence des représentants de l'A.S.B.L. « TV. COMM » qui souhaite faire fonctionner une expérience de TV communautaire sur les territoires de Ottignies, Mont-Saint-Guibert et Court-Saint-Etienne.

JEUNESSE ET SPORTS

C'est le 30 juin que cette Commission a abordé l'examen des subsides inscrits au Budget communal en faveur de la jeunesse et des sports.

La Commission a en outre étudié les besoins en matériel pour les camps des mouvements de jeunes.

Enfin, les statuts et la convention concernant l'exploitation du Centre Sportif de Blocry ont retenu toute l'attention des membres présents.

ENSEIGNEMENT ET CULTURE JEUNESSE ET SPORT

Réunies conjointement le 6 juillet, ces deux commissions ont examiné les possibilités de relogement de la Maison des Jeunes « Au Mégot ».

Subsidiairement, les membres acceptent une proposition tendant à faire introduire, pour le 15 septembre 1977, par les groupements sportifs et de jeunes, une demande de subsides accompagnée d'un justificatif.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, LOGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Au cours de sa séance du 7 juillet, cette Commission a abordé la délicate question de la localisation de la station d'épuration de Louvain-la-Neuve. Après une longue discussion, les membres se rallient au principe de l'installation d'une station d'épuration.

La Commission ne formule aucune objection de principe à l'égard du projet de lotissement de la Boissette.

Fêtes et Cérémonies de l'été

30 avril :

FETE DU PRINTEMPS

Nous assistons ici au départ d'un participant à la course de caisses à savon organisée dans le cadre de l'animation du site de Louvain-la-Neuve.



3 juin :

FOIRE COMMERCIALE

Organisée à la plaine du « Bon Air » (Mousty), elle attire chaque année un nombre croissant d'exposants. M. le Bourgmestre, entouré de plusieurs membres du Conseil communal va couper le ruban symbolique sous l'œil attentif de M. P. Motin, Président du Comité.



5 juin :

ESCADRON BRUMAGNE

M. le Bourgmestre et M. van Varenbergh, Président de la Fraternelle, pendant la cérémonie du souvenir organisée au Monument de LimLETTE en mémoire des anciens membres de l'escadron tombés en héros durant la guerre 1940-1945.



25 juin :

LES NOCES D'OR

Entourés de leur famille, les treize couples jubilaires ont été reçus par les Autorités communales qui les ont très chaleureusement félicités au cours d'une manifestation de sympathie organisée à la Maison communale.

